



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE – CONVOCATION (Publication dans le journal officiel du jeudi 23 décembre 2021)

ALLE : assemblée communale ordinaire, mardi 25 janvier 2022, à 20h15 à la Salle des fêtes (Rte de Porrentruy 15) à Alle

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 octobre 2021
 2. a) Adopter le budget des investissements 2022 et donner toutes compétences au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant consolider les emprunts
b) adopter le budget de fonctionnement 2022 et fixer la quotité d'impôt et les taxes communales
 3. Adopter la modification de l'article 36¹ du règlement communal d'organisation et d'administration
 4. Information sur le projet abrogatif des décisions prises en faveur du projet HRS, en lien avec l'aménagement du territoire
 5. Hommages de reconnaissance à Mme Magali Marchand conseillère communale sortante, et M. Jacques Bregnard, ex-surveillant de la cabane forestière
 6. Divers
- Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.
 - La modification réglementaire mentionnée sous chiffre 3 sera déposée publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal, où elle pourra être consultée. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au secrétariat communal.

Les mesures d'hygiène et de distance seront respectées ; port du masque obligatoire ; pas besoin de certificat Covid pour assister à l'assemblée.

Le document budgétaire dans son intégralité est disponible auprès de la recette communale. Les investissements sont les suivants :

- CHF 35'000.— pour un panneau d'information numérique
- CHF 66'000.— pour un robot – Tondeuse à gazon
- CHF 50'000.— pour la forêt des petits chemins
- CHF 70'000.— pour l'achat d'un véhicule pour la voirie (crédit voté en 2021)
- CHF 33'320.— pour réfection trafic routier
- CHF 90'000.— pour optimisation réseau d'eau potable
- CHF 50'000.— pour optimisation du réseau des eaux usées
- CHF 160'000.— pour la réfection des allées du cimetière (crédit voté en 2021)
- CHF 25'000.— pour crédit d'étude – Protection inondations
- CHF 100'000.— pour le prêt en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque à la Patinoire à Porrentruy (crédit voté en 2017)

Paramètres budgétaires – compétence de l'assemblée		
	2022	2021
Quotité d'impôt	2.25	2.25
Taxe immobilière	1.40 ‰ VO	1.40 ‰ VO
Mensuration cadastrale	0.085 ‰ VO	0.085 ‰ VO
Taxe des chiens	CHF 50.– par animal	CHF 50.– par animal
Eau potable	CHF 2.00/m ³ + TVA	CHF 2.00/m ³ + TVA
Eau potable – taxe de base par bien-fonds raccordé (compteur)	CHF 100.--	CHF 100.--
Exploitation des installations intercommunales d'épuration	CHF 2.00/m ³ + TVA	CHF 2.00/m ³ + TVA
Épuration d'eau – taxe de base par bien-fonds raccordé (compteur)	CHF 100.--	CHF 100.--
Taxe des eaux de surface	0.20 ‰ VO	--

Le point 3 de l'ordre du jour concerne la diminution du nombre de membres du conseil communal (passage de huit à six conseillers / conseillères). Une information sur ce projet de réorganisation du Conseil communal a été donnée lors de l'assemblée du 28 octobre 2021.

Le point 4 de l'ordre du jour concerne la parcelle 3691, à côté de la salle des fêtes. Il sied de se référer à l'article titré « Terrain d'entraînement du Football-Club Alle », publié dans le tout-ménage du 3 décembre 2021.

**Budget de fonctionnement par nature
2022**

Compte	Libellé	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	721'150	29'200
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS – DEFENSE	152'700	110'100
2	FORMATION	2'488'681	32'500
3	CULTURE – SPORTS – LOISIRS – EGLISES	179'806	
4	SANTE	11'000	
5	PREVOYANCE SOCIALE	2'168'425	768'160
6	TRAFIC – TRANSPORTS – TELECOMMUNICATIONS	616'700	196'950
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT TERRITOIRE	977'800	1'015'000
8	ECONOMIE PUBLIQUE	125'100	138'720
9	FINANCES – IMPÔTS	454'000	5'634'971
TOTAL :		7'895'362	7'925'601

Excédent de revenu

30'239

**Budget d'investissement par nature
2022**

Compte	Libellé	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	35'000	35'000
3	CULTURE – SPORTS – LOISIRS – EGLISES	116'000	116'000
6	TRAFIC – TRANSPORTS – TELECOMMUNICATIONS	103'320	103'320
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT TERRITOIRE	300'000	300'000
8	ECONOMIE PUBLIQUE	125'000	125'000
TOTAL :		679'320	679'320

VENTE DE BOIS DE FEU

Les personnes qui souhaitent acquérir du bois de feu sont priées de s'adresser au garde forestier du Tirage les Chênes, M. Pascal Girardin au numéro 079 208°31°54, jusqu'au 10 janvier 2022.

PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL / Mise à disposition des documents

Par courriel du 18 décembre 2021 adressée à toutes les Communes du district, le SIDP (Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy) les invite à prendre connaissance de la communication envoyée à la presse concernant l'envoi du Plan directeur régional à l'examen préalable.

Le SIDP remercie d'avance les Communes de mettre les documents à disposition de la population sur leur site internet ainsi qu'à leurs secrétariats jusqu'au 21°janvier 2022

Le questionnaire « Plan directeur régional – Information publique » est à envoyer rempli (en format électronique) à l'adresse porrentruy@rwb.ch jusqu'au 21°janvier 2022. Il concerne les thèmes Gouvernance, Urbanisation, Tourisme, Mobilité, Nature et paysage, Autres.

Le secrétariat communal est à disposition pour fournir l'ensemble des documents.

Concours d'automne 2021

Résultats du concours d'automne 2021 lors de la cérémonie du 4 décembre 2021 :

- Le prix de la Créativité a été remis à la famille Agnès et Michel Burkhalter
- Le prix de l'Originalité a été remis à la famille Marie-Josée et Gabriel Choffat
- Le coup de cœur du Jury revient à la famille Mélody Grossmann et Florian Sprunger

Le conseil communal remercie toutes les personnes qui apportent de la chaleur, des couleurs et de l'ambiance grâce aux décorations florales à chaque occasion de l'année à travers notre village.

Elle félicite les heureux gagnants et encouragent tous/toutes les participant-e-s à poursuivre l'embellissement de notre village.